

L'organisation de la DIRMED en période de viabilité hivernale

2025 - 2026 DOSSIER DE PRESSE

DIR Méditerranée





Tout au long de l'année, les gestionnaires du réseau routier et autoroutier (directions interdépartementales des routes, sociétés d'autoroutes, départements, communes) travaillent pour assurer la sécurité et l'entretien des routes.

Les conditions météorologiques particulières de l'hiver entraînent la mise en place d'un dispositif spécifique pour assurer le maintien de la circulation, appelé **Viabilité Hivernale**.



SOMMAIRE

1	Les engagements de la DIRMED	
2	A chaque agent de la DIRMED, un rôle	04
3	Les modes d'intervention de la DIRMED	05
4	Les limites de l'intervention de la DIRMED	06
5	Les usagers ont aussi leur rôle	07

La Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED) est un service déconcentré du Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation Elle a en charge l'exploitation et l'entretien de 653 km de routes nationales et d'autoroutes non concédées, sur 8 départements du quart Sud-Est de la France.

1

Les engagements la DIRMED

Dès l'été, la DIRMED se prépare à la viabilité hivernale en rédigeant le « DOVH » (Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale), dans lequel on retrouve notamment les conditions d'intervention des agents d'exploitation durant cette période sensible, afin de préserver la circulation ou de la rétablir.

Cette préparation s'appuie principalement sur l'expérience acquise au cours des hivers précédents et sur la prise en compte de l'importante hétérogénéité des routes dont la DIRMED est responsable.

Dans cette optique, des priorités d'interventions sont fixées chaque année en fonction de divers critères à l'instar du trafic, de la sécurité des itinéraires, de l'impact socio-économique de l'interruption de circulation de certaines routes,...



Ces engagements pris par la DIRMED définissent le niveau de service auquel les usagers peuvent s'attendre.

Ainsi la DIRMED s'astreint à organiser le retour à des conditions de circulation s'approchant le plus possible de la normale sur la section courante en cas de précipitation neigeuse non exceptionnelle (- 5 cm de neige sur 3 heures en plaine, -10cm de neige sur 3 heures en montagne) dans des délais raisonnables, soit :

- 4h après la fin de la précipitation neigeuse sur les autoroutes et liaisons assurant la continuité du réseau autoroutier 24h/24h,
- 4h après la fin de la précipitation neigeuse sur les routes nationales de plaine ou de moyenne montagne de 6h à 21h,
- 6h après la fin de la précipitation neigeuse sur la RN 94 entre Gap et la frontière Italienne de 6h à 21h.



DOSSIER DE PRESSE - LA VIABILITÉ HIVERNALE A LA DIRMED - 2025 / 2026

A chaque agent de la DIRMED, un rôle ...

La Viabilité Hivernale est synonyme de **mobilisation** pour l'ensemble des personnels chargés de l'entretien et de l'exploitation de la route.

Au total, ce sont environ 300 agents de la DIRMED qui interviennent, chaque hiver, sur le réseau routier national, et qui s'organisent autour des fonctions clés suivantes :

- * Les patrouilleurs : ils circulent sur le réseau, en particulier sur les lieux sensibles. Ils observent la formation et l'évolution des phénomènes hivernaux afin de renseigner le responsable d'intervention.
- * Le responsable d'intervention : informé par les patrouilleurs des conditions météo, de l'état des routes et de leur évolution possible, il a la responsabilité localement de déclencher la mise en oeuvre des moyens de salage et de déneigement dès qu'elle s'impose, voire de la programmer pour les jours suivants.
- * Les personnels d'intervention : hommes et femmes de terrain, ils interviennent dès que nécessaire depuis leur CEI (Centre d'Entretien et d'Intervention) où sont entreposés véhicules, matériels et fondants routiers.
- * Les opérateurs au CIGT (Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic): ils centralisent les informations des responsables d'intervention sur les conditions de conduite et les diffusent aux usagers, sur Bison Futé et aux médias. En cas de besoin, les agents des Pôles Exploitation de Gap et de Nîmes peuvent être sollicités.
- * Les permanents en district : ils s'assurent de la cohérence des interventions en cours ou programmées sur les itinéraires complets dont ils ont la responsabilité. Ils coordonnent le redéploiement des moyens de traitement en fonction de l'événement.



Les modes d'intervention de la DIRMED

Sur la base des prévisions délivrées par les services de météorologie, mais aussi par les stations météo installées sur le réseau et les patrouilles réalisées par les agents, la DIRMED décide des traitements les plus appropriés.

Ils sont de deux ordres:

* Le traitement préventif :

Son objectif est d'éviter la formation de verglas en épandant du sel sur la chaussée. Le sel seul est efficace jusqu'à - 7 / - 8 °C.

Un mélange d'eau et de sel (saumure) permet de traiter efficacement lorsque la température descend jusqu'à - 12 °C.

***** Les traitements curatifs :

En cas d'épisode neigeux :

Une fois la neige tombée, celle-ci est raclée et évacuée avec des lames de déneigement installées sur les camions. Le plus souvent, un salage complémentaire permet de traiter la neige résiduelle.



En cas de verglas :

Un mélange de sel et de saumure (bouillie de sel) permet de traiter le verglas jusqu'à 2 à 3 mm d'épaisseur.

Le passage est répété si l'épaisseur de glace initiale est supérieure.

Du sel, oui ... mais pas trop!



S'il est efficace dans le traitement préventif ou curatif du verglas, le sel est inutile si la température descend en dessous de - 15 °C et une fois la neige tombée.

De plus, bien qu'étant un produit naturel, son usage pose problème à deux égards : il peut être corrosif pour certains équipements métalliques et a un impact néfaste sur l'environnement (on le retrouve jusque dans l'eau des lacs!).

Les pratiques de salage sont adaptées aux stricts besoins afin de concilier la protection de l'environnement et les contraintes d'exploitation des routes.

Les limites de l'intervention de la DIRMED

Malgré l'implication des agents de la DIRMED, une partie du réseau peut être paralysée. Les interventions sont alors ralenties, voire stoppées.

Plusieurs facteurs, souvent cumulés, expliquent ces situations :

• Facteurs météorologiques

- une température trop basse qui rend l'action du sel inefficace ;
- des chutes de neige en continu ;
- des phénomènes exceptionnels incontrôlables (pluies verglaçantes ou verglas important) ;
- la formation de congères (amas de neige entassés par le vent).

Facteurs humains

- embouteillages qui empêchent l'intervention des services de viabilité hivernale ;
- densité du réseau et importance du trafic
- défaut d'équipement des véhicules (ex : pas de pneus neige)
- non respect des restrictions de circulation



ZOOM sur la gestion des phénomènes extrêmes

Quand les réseaux routiers et autoroutiers sont fortement perturbés par la neige ou le verglas, une organisation spécifique est mise en œuvre en concertation avec les préfets de département ou de zone en fonction de l'ampleur de la crise via les « plans intempéries ».

Ainsi, compte-tenu de ce qui a été prévu dans le plan de gestion de trafic zonal, les Préfets prennent des mesures spécifiques pour assurer la sécurité des automobilistes et éviter les situations de blocage du trafic.

Les mesures susceptibles d'être mises en œuvre sont :

- la neutralisation de certaines voies de circulation ;
- la mise en place d'itinéraires ou de sorties obligatoires, d'itinéraires obligatoires de contournement d'agglomération;
- le stationnement obligatoire des poids lourds sur des aires ou sur des voies d'autoroutes.



5

Les usagers ont aussi leur rôle ...

AVANT DE PARTIR



FAITES LE POINT SUR L'ÉTAT DE VOTRE VÉHICULE

- NIVEAUX (HUILE, LIQUIDE DU LAVE GLACE ETC.)
- PRESSION DES PNEUS
- ÉCLAIRAGE
- CHAUFFAGE ET VENTILATION
- BATTERIE



ASSUREZ-VOUS QUE VOUS ÊTES BIEN ÉQUIPÉ

- GILETS HAUTE VISIBILITÉ
 ET TRIANGLE DE SIGNALISATION
- CHAÎNES OU ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX
- RACLETTE
- VÊTEMENTS CHAUDS
- EAU ET NOURRITURE



PRÉPAREZ VOTRE ITINÉRAIRE

 PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES WWW.METEO.FR

En cas d'annonce de risques importants ou exceptionnels, différez votre départ

• CONDITIONS DE CIRCULATION ET ÉTAT DES ROUTES EN HIVER SUR BISON FUTÉ

WWW.BISON-FUTE.GOUV.FR



Pendant la période hivernale (du 15 novembre au 15 mars), *Bison Futé* vous informe des conditions de conduite et de **l'état de praticabilité des routes du réseau national** (autoroutes et routes nationales) grâce à un code de 4 couleurs, pour ainsi vous aider à adapter votre itinéraire et votre conduite en fonction des difficultés signalées.

Rendez-vous sur le site:

www.bison-fute.gouv.fr/ et sa version mobile : https://m.bison-fute.gouv.fr/

Condition de conduite	État de la route	Conseils aux conducteurs	Risque de blocage
C1	Conditions normales	Restez prudents. Une route ne peut jamais être considérée sans danger	Sans objet
C2	Conditions délicates (pré- sence de plaques de verglas ou de neige)	Réduisez votre vitesse et soyez très vigilants. Augmentez l'inter-dis- tance entre véhicules. Les pneus hiver sont conseillés	Faible pour les véhicules légers, possibles pour les véhicules lourds
C 3	Conditions difficiles (chaussée verglacée ou en- neigée)	Montez des équipements spé- ciaux adaptés aux conditions, sinon différez votre déplacement	Élevé
•	Conditions impraticables	Ne circulez pas	Effectif



Si vous parcourez le département des Hautes-Alpes, le site *Inforoute05* peut également vous être utile pour connaître les conditions de circulation, les restrictions, **les emplacements des aires de chaînage**, les accès aux cols et les images vidéos provenant des cameras installées sur le réseau routier du Département et de l'État.

Rendez-vous sur http://www.inforoute05.fr/, l'application mobile et les réseaux sociaux.

Les usagers ont aussi leur rôle ...

SUR LA ROUTE



ADAPTEZ VOTRE CONDUITE

- RÉDUISEZ VOTRE VITESSE
- AUGMENTEZ LES DISTANCES DE SÉCURITÉ
- ÉVITEZ LES MANŒUVRES BRUTALES
- NE DÉPASSEZ PAS LES ENGINS DE SALAGE ET DE DÉNEIGEMENT ET FACILITEZ LEUR PASSAGE
- RESTEZ INFORMÉ: PANNEAUX, RADIO LOCALES OU 107.7, MÉTÉO ET ÉTAT DES ROUTES SUR BISON FUTÉ



SI VOUS DEVEZ METTRE DES CHAÎNES

- FAITES UN ESSAI DE MONTAGE AVANT LE DÉPART
- POSEZ LES CHAÎNES SUR AU MOINS 2 ROUES MOTRICES (limite de vitesse avec des chaînes : 50KM/H)
- VÉRIFIEZ LEUR TENUE RÉGULIÈREMENT ET RETIREZ-LES DÈS QU'ELLES NE S'IMPOSENT PLUS



SI LA CIRCULATION EST BLOQUÉE

- SUR ROUTE, GAREZ-VOUS SUR LE BAS-CÔTÉ
- SUR AUTOROUTE, NE STATIONNEZ PAS SUR LA BANDE D'ARRÊT D'URGENCE, MAIS RESTEZ SUR LA FILE DE DROITE, SAUF INDICATION CONTRAIRE DES SERVICES D'INTERVENTION OU DES PANNEAUX À MESSAGE VARIABLE
- TENEZ-VOUS INFORMÉ (RADIO, TÉLÉPHONE)



Pour limiter les embouteillages sur les routes dans les régions montagneuses et améliorer la sécurité des usagers, il faut équiper sa voiture de pneus hiver ou détenir des chaînes dans son coffre en période hivernale dans certaines communes.

L'obligation est entrée en vigueur au 1er novembre 2021.

A compter de cette date, une nouvelle signalisation sera progressivement implantée. Elle indiquera les entrées et les sorties de zones de montagne où l'obligation d'équipements hivernaux s'appliquera.





La Viabilité Hivernale à la DIRMED en quelques chiffres

- ★ Du 31 octobre 2025 au 17 avril 2026
- ★ Une viabilité hivernale organisée dans 8 départements sur le quart Sud-Est de la France, entre la Lozère, les Alpes et les Cévennes
- * Environ 300 agents mobilisés
- ★ 4 chasse-neige
- * 46 camions équipés de lames et de saleuses
- **★** 385 000 € de budget pour l'hiver 2024/25 dont :
 - ***** 32 000 € de sel
 - ***** 150 000 € de carburant pour les engins
- ★ 1480 tonnes de sel consommées en 2024/2025



